

AERODROME DE LES MUREAUX

PROJET DE PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT

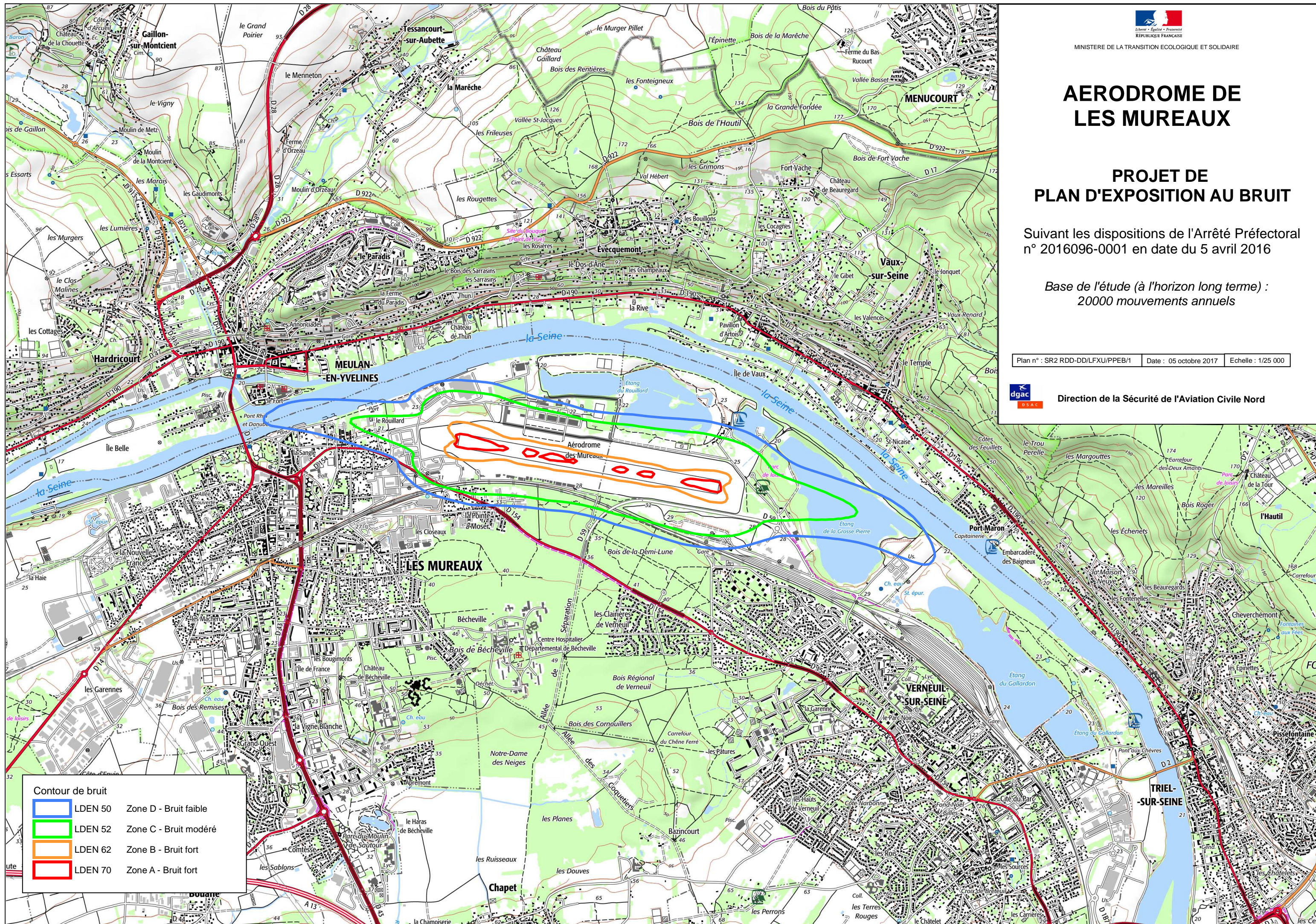
Suivant les dispositions de l'Arrêté Préfectoral n° 2016096-0001 en date du 5 avril 2016

Base de l'étude (à l'horizon long terme) : 20000 mouvements annuels

Plan n° : SR2 RDD-DD/LFXU/PPEB/1 Date : 05 octobre 2017 Echelle : 1/25 000



Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Nord



Contour de bruit	
	LDEN 50 Zone D - Bruit faible
	LDEN 52 Zone C - Bruit modéré
	LDEN 62 Zone B - Bruit fort
	LDEN 70 Zone A - Bruit fort